

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 31 Janvier à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme DEBROAS	à	Mme PASQUALAGGI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	Mme FERRI-PISANI

**Etaient absents :**

M. BARTOLI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, MM. MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 31 Janvier 2011

Délibération N°2011 / 5

**Programme d'aménagement du chemin du Finosello.**

**Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Le chemin du Finosello est une voie très fréquentée, qui est utilisée par les citadins et les riverains comme une voie permettant de regagner ce secteur urbanisé d'Ajaccio à hauteur du carrefour de la rocade dit « Maréchal Lyautey ». Il est raccordé à la rocade pour l'entrée et la sortie de cette zone urbaine.

Ce chemin est constitué de deux tronçons avec des caractéristiques distinctes : une première partie qui est surtout caractérisé par la faiblesse de la voirie (< 3.5m) avec une absence de cheminement piéton, et un deuxième tronçon qui a beaucoup plus une fonction de desserte des habitations avec des cheminements viaires hétérogènes.

Le programme nous permettra de répondre aux nombreuses attentes des riverains (Erilia,...) et de sécuriser l'accès du futur centre commercial « Carrefour » prévu fin 2011.

C'est pourquoi le projet qui concerne le premier tronçon de voirie prévoit la mise en double sens du chemin du Finosello avec des cheminements piétons de part et d'autre de la voirie, la mise en place d'un éclairage public, de plantations, de créations de réseaux souterrains,... dans sa portion comprise entre la rocade et la maison de repos du même nom.

<b>Décomposition financière de l'opération</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Génie civil	<b>390 264.20 €</b>	422 485.33
Eclairage public	<b>46 371.96 €</b>	50 081.71 €
Espaces verts	<b>32 107.38 €</b>	34 675.97 €
<b>TOTAL</b>	<b>468 743.54 €</b>	507 243.01 €

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale de la commune, ainsi que du Conseil Général de la Corse du Sud.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération	468 743.54 € HT	
Participation CTC (40 % du montant HT)		187 497. 42 €
Participation CG 2A (35 % du montant HT)		164 060. 24 €
Part communale (calculée sur le montant HT)		117 185. 88 €

**CONSIDERANT que les crédits nécessaires seront proposés au Budget prévisionnel 2011 :**

## EN INVESTISSEMENT :

### En Dépenses :

→ Chapitre 23, Article 2315, Fonction 822

### En Recettes :

→ Chapitres 13, Article 1322

→ Chapitres 13, Article 1323.

## IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'approuver** le présent programme d'aménagement du chemin du Finosello,
- **D'adopter** le plan de financement de l'opération,
- **D'autoriser Monsieur le Maire** à solliciter les subventions auprès des collectivités locales.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Paul Antoine LUCIANI, Maire-Adjoint délégué,  
et après en avoir délibéré,**

VU La Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,

VU La Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU La Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** l'avis favorable des Commissions Municipales compétentes réunies en date du 28 janvier 2011,

## APPROUVE,

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- Le programme d'aménagement du chemin du Finosello tel qu'exposé ci-dessus,

## ADOPTE

- Le plan de financement relatif au programme d'aménagement du chemin du Finosello, établi comme suit :

	CTC	CG	Ville
	187 497. 42 €	164 060. 24 €	117 185. 88 €
Montant du programme du chemin du Finosello	468 743.54 €		

**AUTORISE M. le MAIRE,**

- à solliciter les subventions nécessaires auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de la Corse du Sud.

**DIT**

- que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme seront proposés à l'inscription du Budget Primitif de la Ville, pour l'exercice 2011.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....  
**Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

(Suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE,**

**Simon RENUCCI**